

Bruxelles, le 19 janvier 2005

**COMPTE RENDU DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION ET  
DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

Version révisée

1. Le Comité d'orientation et de suivi du Plan d'action du partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa première réunion le 29 septembre 2004, dans les bureaux de la représentation du CTA à Bruxelles.
2. La réunion était Présidée par S.E.M. Euloge HINVI, Ambassadeur du Bénin, Président du Groupe de travail ACP sur le coton.
3. La liste des participants est jointe en annexe au compte rendu.

### **Point 1 - Approbation de l'ordre du jour**

4. Sur Proposition du Président de séance, l'ordre du jour suivant est adopté sans modifications :
  - 1 – Approbation de l'ordre du jour
  - 2 – Organisation et fonctionnement
    - accords sur les attributions et les modalités de réunion du comité
    - budget de fonctionnement
  - 3 – Programme d'activités
  - 4 – Identification des responsables d'activités
  - 5 – Identification des possibilités d'appui
  - 6 – Divers
    - Produits d'information et de communication : publication, site Web, radio rurale.

### **Point 2 – Organisation et fonctionnement**

5. Le Comité a examiné sous ce point un document préparé par le Secrétariat du Groupe ACP.
6. Au cours des discussions générales sur le document, il a été proposé et adopté d'introduire un acronyme, COS - Coton pour désigner de façon courante le Comité d'orientation et de suivi du plan d'action du partenariat UE – Afrique sur le coton, ainsi que de définir de façon plus appropriée le Comité de concertation dans le document.
7. Traitant de la rubrique sur les fonctions du COS – Coton, les membres ont retenu d'ajouter une nouvelle attribution au Comité, celle d'apporter une assistance dans la recherche d'appuis techniques et financiers pour la mise en oeuvre du partenariat. Le Comité a également pris la décision de ne pas faire de proposition au Comité de concertation sur les modifications à introduire dans le Plan d'action, mais plutôt de l'informer de ces éventuelles modifications dans le cadre du rapport périodique prévu sur la mise en oeuvre du plan d'action.

8. Concernant le point sur la composition du COS - coton, l'Ambassadeur HINVI a fait un bref rappel de la démarche qui a abouti à la composition proposée de 10 membres. Plusieurs interventions ont concerné la représentativité des différents acteurs du secteur privé et des propositions ont été faites pour explorer la participation dans le COS – coton de représentants plus indiqués, notamment pour le secteur industriel. Il a également été rappelé qu'une des activités essentielles à mener dans le cadre du plan d'action devrait être l'appui à l'émergence de groupes plus représentatifs des producteurs de coton et des industriels de la transformation à l'échelle du continent.
9. Par ailleurs et toujours en ce qui concerne la composition du COS - Coton, il a été convenu d'accorder un siège pour la représentation des Etats membres de l'Union européenne au sein du Comité, étant donné que des appuis substantiels au niveau bilatéral sont attendus de la part de ces Etats. Il a été décidé de laisser les Etats membres de l'UE se prononcer sur le choix de leur représentant au sein du Comité.
10. Le Comité a décidé d'introduire une nouvelle rubrique portant sur son fonctionnement et la direction des travaux. Dans ce cadre, la présidence des travaux du Comité a été confiée au représentant du Groupe de travail ACP sur le coton, l'Union européenne gardant la vice-présidence. Des concertations devront se tenir afin de décider qui de la Commission ou des Etats membres occupera le siège. Le Secrétariat ACP assumera le rôle de Rapporteur, tout en gardant la fonction d'Ordonnateur dans le cadre des projets à mettre en place.
11. Au plan de la conduite de ses activités, le COS - Coton a pris la décision de se réunir au moins une fois tous les deux mois et de convoquer une fois par an une réunion du Comité de concertation pour faire le point de la mise en œuvre du partenariat. Plusieurs rencontres thématiques pourront également se tenir sur les différents sujets retenus dans le plan d'action.
12. Poursuivant sous ce point de l'ordre du jour, le COS – Coton a examiné la question du financement de son fonctionnement et des activités du plan d'action. La proposition d'utiliser principalement les fonds de la dotation allouée sur le FED à la mise en œuvre du partenariat UE – Afrique sur le coton a été entérinée. Cependant des préoccupations ont été exprimées sur les délais constatés dans la mise à disposition de ces fonds et des efforts ont été souhaités de la part du Groupe ACP et de la CE pour remédier à la situation.
13. Pour finir, il a été admis que toutes les possibilités de financement autonome de la part des partenaires institutionnels seront également intégrées tout en gardant à l'esprit la cohérence dans l'ensemble des interventions. La CE recherchera à son niveau toutes les possibilités de financements additionnels pouvant provenir de différentes lignes du FED. Le Secrétariat ACP et la Commission européenne ont été invités à travailler à l'élaboration d'un budget de fonctionnement du Comité d'orientation et de suivi qui sera examiné lors de la prochaine réunion.

### **Points 3 et 4 – Programme d'activités et Identification des responsables d'activités**

14. Un document a également été présenté par le Secrétariat ACP proposant une liste d'activités prioritaires à mener, assortie d'un calendrier et d'un responsable d'exécution.
15. Le représentant de la DG DEV a fait remarquer que le projet de la CE était de travailler en collaboration avec 4 organisations internationales nommément la Banque mondiale, la CNUCED, la FAO et le Fonds commun pour les produits de base pour la mise en œuvre du partenariat UE – Afrique sur le coton. Ces organismes ont été référencés car disposant de compétences particulières et complémentaires répondant aux besoins exprimés dans le Plan d'action. Toutes ont soumis un programme de travail à la CE qui est en train de les considérer.
16. Le Président du Groupe de travail ACP sur le coton a réitéré la nécessité pour le Groupe ACP de se prononcer d'abord sur le choix de partenaires éventuels pour la mise en œuvre du plan d'action. Il a pour ce faire proposé des rencontres entre le Groupe de travail et les organisations internationales pressenties afin recueillir leur propositions d'action et d'en juger l'adéquation avec les attentes des acteurs ACP.
17. Le représentant de AidCo pour sa part a indiqué qu'il était nécessaire de reprendre les activités prévues dans le plan d'action dans un corps de projet unique afin d'en faciliter la gestion. Ce travail pourrait être fait à travers une collaboration entre les services de la CE et le Secrétariat ACP, ou à défaut, être confié à un consultant externe. Dans ce dernier cas, il faudrait identifier des ressources de financement appropriées au niveau du FED et en dehors des fonds alloués au partenariat sur le coton. Des préoccupations ont été exprimés quant au risque de délai supplémentaire que comportait cette dernière option.
18. Dans la perspective de l'élaboration de ce projet unique, le Comité a proposé au représentant des producteurs de préparer une proposition sur le rôle que le ROPPA pourrait jouer dans la coordination des actions touchant les organisations paysannes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.
19. Le Président de séance a clos la discussion sur ce point en demandant au Secrétariat ACP et à la Commission de travailler de concert pour présenter à la prochaine réunion du COS – Coton, un point sur la démarche à suivre pour la mise en œuvre du plan d'action. Parallèlement, il a été rappelé que des activités pour lesquelles un financement autonome du FED aurait déjà été identifié pouvaient être mises en œuvre dès que possible et en associant le plus possible les acteurs ACP concernés.
20. Des aménagements ont été proposés, à toutes fins utiles, au document préparé par le Secrétariat ACP.

## **Points 5 – Identification des possibilités d'appui**

21. Les discussions ont été réduites sous ce point compte tenu de la conclusion du point précédent. Il était primordial en effet d'identifier d'abord les activités à mettre en œuvre, les responsables de leur mise en œuvre et en fonction de cela, vérifier les moyens dont disposent ces responsables pour la mise en œuvre et les appuis additionnels à rechercher.
22. Au terme des échanges, le Comité a souhaité avoir une information à jour sur les possibilités de soutien directement disponibles auprès des Etats membres de l'UE. Le représentant des Etats membres a été sollicité pour faire un point sur la question lors de la prochaine réunion du COS – coton.

## **Points 6 – divers**

23. Le CTA a informé le Comité des produits d'information et de communication en cours d'élaboration et prévus pour le suivi du Forum de Paris et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.
24. Concernant le rapport du Forum de Paris, il a été annoncé qu'il serait prêt pour le 20 octobre 2004, et finaliser dans les deux langues et sur support approprié vers la fin du mois de novembre. Une contribution conjointe de l'Allemagne, de la France et du CTA a été rassemblée pour le financement de cette activité.
25. Par ailleurs, une activité de vulgarisation a été retenue à travers un projet de radio rurale à mettre en œuvre en partenariat avec le ROPPA. Les deux partenaires travaillent à la finalisation du programme.
26. Au sujet du site Internet [www.forum-coton.org](http://www.forum-coton.org) / [www.cotton-forum.org](http://www.cotton-forum.org), un point a été présenté sur les financements en cours et les disponibilités annoncées par les différents partenaires pour la poursuite de ce projet. Le COS - Coton a approuvé la proposition présentée par le CTA pour faire du site actuel un véritable portail sur le secteur coton et la mandatée pour coordonner les actions nécessaires pour sa réalisation. Le COS –coton a en outre décidé d'inscrire à son budget le financement du site Internet, si les appuis prévus de la part des partenaires s'avéraient insuffisants.
27. Avant la clôture de la séance par le Président, le Comité a retenu de tenir sa prochaine réunion le 8 novembre 2004 dans les bureaux du CTA à Bruxelles.

## **Liste des participants**

### **ACP MEMBER STATES /ETATS MEMBRES ACP**

S.E. M. Euloge HINVI  
Ambassadeur  
Président du Groupe de Travail ACP sur le Coton  
Ambassade du Bénin  
Avenue de l'Obstervatoire, 5  
1180 Bruxelles  
Belgique  
Tel + 32 2 375 06 74  
Fax + 32 2 375 83 26  
[ambassadebninbruxelles@yahoo.fr](mailto:ambassadebninbruxelles@yahoo.fr)

### **EU MEMBER STATES/ ETATS MEMBRES UE**

Mme Marjolein GEUSEBROEK  
Netherlands Ministry of Foreign Affairs  
Directorate-General for International Co-operation  
Postbus 20061  
2500 EB Den Haag  
The Netherlands  
Tel: + 3170 3486442  
[marjolein.geusebroek@minbuza.nl](mailto:marjolein.geusebroek@minbuza.nl)

### **ACP SECRETARIAT /SECRETARIAT ACP**

M. Viwanou GNASSOUNOU  
Département Développement  
Economique Durable  
Secrétariat Général ACP  
451, Avenue Georges Henri  
1200 Bruxelles  
Belgique  
Tel : + 32 2 743 0691  
Fax : + 32 2 735 55 73  
[viwanou@acp.int](mailto:viwanou@acp.int)

### **EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

M. Yves GILLET  
Task manager Agricultural Commodities  
EC AIDCOC6 Rural Development Unit  
Europaid Cooperation Office  
Rue de la Loi 41, 8/65  
1049 Brussels  
Belgium  
Tel : + 32 2 296 88 20  
Fax : + 32 2 299 29 01  
[yves.gillet@cec.eu.int](mailto:yves.gillet@cec.eu.int)  
M. Henny GERNER

Adviser  
Development Directorate-General  
European Commission  
Rue de Genève,12  
B-1049 Brussels  
Belgium  
Tel.: +32 2 298 66 18/296 96 90  
Fax: +32 2 299 29 08  
[henny.gerner@cec.eu.int](mailto:henny.gerner@cec.eu.int)

## JOINT ACP-EU INSTITUTIONS / INSTITUTIONS PARITAIRES ACP-UE

### CTA

Mme Isolina BOTO  
Head of Brussels Office  
CTA  
39, rue Montoyer  
1000 Brussels  
Belgium  
Tel.: +32 2 513 74 36  
Fax: +32 2 511 38 68  
[boto@cta.int](mailto:boto@cta.int)

M. Alvisé FORCELLINI  
Assistant  
CTA  
39, rue Montoyer  
1000 Brussels  
[forcellini@cta.int](mailto:forcellini@cta.int)

### CDE

Dr Ahmed SOW  
Chef de Division  
CDE  
52, Avenue Hermann Debroux  
1160 Bruxelles  
Belgique  
Tel: + 32 2 679 18 24  
Fax: +32 2 679 26 03  
[hso@cde.int](mailto:hso@cde.int)

M. Klaus NIEDERLÄNDER  
Expert -Unité de coordination sectorielle  
CDE  
52, Avenue Hermann Debroux  
1160 Bruxelles  
Belgique  
Tel: + 32 2 679 18 58  
Fax: +32 2 679 26 03  
[kni@cde.int](mailto:kni@cde.int)

## PRIVATE SECTOR / SECTEUR PRIVE

### ROPPA

M Gaudens Bruno DAGNON  
Consultant  
16, rue du Pas Saint Christophe  
95800 Cergy Saint Christophe  
France  
Tél : 0033130384766  
Mobile 00331(0)607591014  
Fax : 0033130382862  
[gbdagnon@club-internet.fr](mailto:gbdagnon@club-internet.fr)

## ACP REGIONAL ORGANISATION / ORGANISATION REGIONALE ACP

M. Jean-Luc SENOU  
Représentant Résident  
UEMOA  
Boulevard Saint Michel, 28B23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
Tel + 32 2 763 07 87  
Fax : + 32 2 772 07 03  
[jean-luc.senou@skynet.be](mailto:jean-luc.senou@skynet.be)